

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

---

#### Accord cadre de Maîtrise d'Œuvre pour la réalisation des aménagements et infrastructures de la poche écoles - NPNRU de Bois d'Olives Ville de Saint-Pierre

---

Date et heure limites de réception des offres :  
mercredi 29 mai 2024 à 12:00 (heure locale)

**Société d'Équipement du Département de la Réunion**  
53, rue de Paris  
BP 40172  
97464 Saint-Denis  
Mandataire pour le compte et au nom de la Ville de Saint Pierre



## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Accord cadre de Maîtrise d'Œuvre pour la réalisation des aménagements et infrastructures de la poche écoles - NPNRU de Bois d'Olives Ville de Saint-Pierre
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	0
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	8 ans
	<b>Négociation</b>	

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement .....	5
2.3 - Variantes.....	5
3 - Les intervenants .....	5
3.1 - Maîtrise d'ouvrage déléguée.....	5
3.2 - Conduite d'opération.....	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	6
3.4 - Contrôle technique .....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat .....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
6.1 - Documents à produire .....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique .....	9
7.2 - Transmission sous support papier .....	10
8 - Examen des candidatures et des offres .....	11
8.1 - Sélection des candidatures .....	11
8.2 - Attribution des accords-cadres .....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	12
9 - Récompenses .....	12
10 - Renseignements complémentaires.....	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
10.2 - Procédures de recours .....	13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

**La présente consultation concerne :**

Accord cadre de Maîtrise d'Œuvre pour la réalisation des aménagements et infrastructures de la poche écoles  
- NPNRU de Bois d'Olives Ville de Saint-Pierre

Poche écoles - NPNRU de Bois d'Olives

Maître d'Ouvrage : Ville de Saint Pierre

Mandataire agissant pour le compte et au nom de : SEDRE - 53 Rue de Paris BP 40172 97464 SAINT DENIS  
Cedex

L'accord-cadre sera composé de :

- Un marché subséquent n°1 : De l'étude de confortement à la mission AVP
- De marchés subséquents suivants : De la mission PRO à la mission AOR + OPC

**Compétences à justifier par le candidat :**

Compétences nécessaires : Urbanisme, Paysagiste concepteur, Infrastructure et VRD (y compris en moyenne et basse tension) Hydraulique urbaine (GIEP)

Compétences/sensibilité complémentaire dont la preuve sera considérée comme un plus : Mobilités – transport – circulation douce - concertation publique - réemploi des matériaux

Lieu(x) d'exécution :

Poche écoles - NPNRU de Bois d'Olives

Ville de Saint Pierre

97432 SAINT-PIERRE

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Nécessité de maintenir la cohérence des prestations intellectuelles entre les domaines de compétences exigées par le pouvoir adjudicateur..

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71311300-4	Services de conseil en matière d'infrastructure

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
7004	Etudes, conseils et assistance en urbanisme, politique de la ville et aménagement: y compris services de maîtrise d'Oeuvre pour les projets urbains

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Le Maître d'Ouvrage souhaite un groupement conjoint avec mandataire solidaire pour des raisons de solidarité financière

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'ouvrage déléguée

La maîtrise d'ouvrage des travaux est déléguée à :

SEDRE  
53 RUE DE PARIS  
BP 40172  
97464 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. : 0262 94 76 00

Le maître d'ouvrage délégué est représenté par : Mr le Directeur Général de la SEDRE

Les missions déléguées sont les suivantes :  
Mandat de réalisation

### 3.2 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Chaque marché subséquent précisera éventuellement le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination.

### 3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

### 3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

#### Justification du délai de réalisation supérieur à 4 ans

Le projet de réalisation des aménagements et infrastructures de la poche écoles est un projet complexe qui s'insère dans le projet global du NPNRU **conventionné pour une durée de 8 années par l'ANRU**.

Le projet de la poche écoles **est multipartenarial** (bailleurs sociaux, CIVIS, Ville équipements publics-écoles, Ville aménagement,...) et fera l'objet de démarches conséquentes en matière de concertation/co-construction de projet.

**Les contraintes réglementaires, environnementales et techniques sont importantes** (projet global du NPNRU soumis à autorisation environnementale : étude d'impact, dossier loi sur l'eau, DUP)

Enfin, le projet d'aménagement de la poche écoles **comprend de nombreux espaces** (voies, venelles, parvis, places, square, espace sports et loisirs...). **Sa réalisation sera phasée** (Accord cadre à marchés subséquents) en fonction de l'avancement des études et des actions de concertation.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Projet conventionné - financement ANRU

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le CCTP et son annexe 1 (Mission de base)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats appliquant ce principe pourront toutefois indiquer dans leur dossier de candidature la consultation valide à laquelle l'acheteur pourra se référer pour récupérer les pièces.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Une offre financière pour chaque élément de mission	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Une note méthodologique pour chaque étape de la mission	Non
Les délais d'exécution de chaque élément de mission	Non
La décomposition du temps d'intervention	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de GMT+04:00. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa

transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
SEDRE - DASEN 53 Rue de Paris BP 40172 97464 SAINT DENIS Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF, Word.  
Pour faciliter l'ouverture des plis et le traitement de votre candidature, l'ensemble des fichiers PDF transmis doivent pouvoir être ouverts sans erreur avec le logiciel Adobe Reader DC ou version ultérieure.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



**Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0
2-Valeur technique	55.0
2.1-L'organisation de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre	25.0
2.2-La note méthodologique	30.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Le Prix sera apprécié à partir de la fiche de simulation (Cf Onglet simulation de la DPGF\_doc excel)

Prix des prestations = Prix du MS1 (partie forfaitaire) + Prix total moyen des MSsuivants (partie à marchés subséquents suivants).

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

A) Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

La Note valeur technique (Note VT) de chaque candidat s'obtiendra par la somme des notes obtenues.

La valeur technique (Note VT) est appréciée sur la base de la note méthodologique en fonction des sous-critères suivants :

o L'organisation de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre : 25 points dont :

- 12,5 points pour : Méthodologie mise en place par le groupement en matière de gestion de projet et précisant notamment les relations du groupement avec la Maîtrise d'ouvrage.
- 12,5 points pour : Identification claire du rôle, les fonctions et compétences de chacun des membres du groupement et l'organisation de travail entre tous durant l'ensemble de la mission.

o La note méthodologique : 30 points dont :

- 15 points pour : La vision du candidat sur les enjeux de sa mission et les objectifs du NPNRU de Bois d'Olives de requalification et réaménagement de la poche écoles et sa première approche en terme de phasage des opérations et de déroulement des travaux en intégrant l'ensemble des contraintes opérationnelles et de coordination des différents projets identifiables à ce stade au regard de la documentation d'appel d'offres fournie : 5 pages maximum.
- 10 points pour : La vision du candidat en matière de développement durable et de qualité des espaces à réaménager : 2 pages maximum.
- 5 points pour : La vision du candidat sur les ambitions et enjeux en matière de concertation et d'association des usagers à la présente mission : 1 page maximum.

Classement des candidats : les offres sont classées par ordre décroissant. Le candidat ayant obtenu la meilleure note sera retenue.

En cas d'égalité d'offres sur la note finale, la meilleure note obtenue dans le critère à plus forte pondération prévaudra.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Le ou les candidats attributaires d'un accord-cadre seront donc retenus à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, qui seront à nouveau demandés lors de l'attribution d'un marché subséquent. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le cas échéant, une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai pour chaque marché subséquent.

## **9 - Récompenses**

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

## **10 - Renseignements complémentaires**

### **10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **10.2 - Procédures de recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion (Secrétariat du greffe)

Adresse postale : 27, rue Félix Guyon - CS 61107 Ville : SAINT-DENIS CEDEX

Code postal : 97404

Pays: France

Téléphone : +33 262924360

Fax : +33262924362

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu à l'article L551-1 du Code de justice administrative, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu à l'article L551-13 du Code de justice administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant les recours :

Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion (Secrétariat du Greffe)

Adresse postale : 27, rue Félix Guyon - CS 61107

Ville : Saint-Denis CEDEX

Code Postal : 97404

Pays : France

Téléphone : +33262924360

Fax : +33262924362